

ARRÊTÉ DE RECEVABILITE DE CANDIDATURE

**ELECTION DE LA DIRECTION DU DEPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ARCHEOLOGIE
DE L'UFR ALLSH
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Le Doyen de l'UFR ALLSH,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Vu les Statuts de l'UFR ALLSH modifiés adoptés par le conseil de l'UFR ALLSH en sa séance du 09 février 2017 et approuvés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'UFR ALLSH approuvé par le conseil de l'UFR ALLSH en sa séance du 27 avril 2017, modifié et approuvé au conseil de l'UFR ALLSH du 26 octobre 2017 et du 05 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté électoral relatif à l'élection de la direction du département d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'UFR ALLSH en date du 13 septembre 2022 ;

Arrête

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection de la direction du département d'Histoire de l'Art et d'Archéologie qui aura lieu le lundi 17 octobre 2022 à 11 heures, la candidature de M. Romaric BARDET a été déclarée recevable.

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des personnels et usagers de chaque département par voie d'affichage dans le Bureau d'Appui à la Pédagogie dont dépend le département d'Histoire de l'Art et d'Archéologie ainsi que par une mise en ligne sur le site de l'UFR ALLSH.

L'ensemble du corps électoral du conseil de département sera informé par voie électronique par la responsable administrative du Bureau d'Appui à la Pédagogie concerné.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/10/2022,

Le Doyen de l'UFR ALLSH,

Lionel DANY